

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES/ HELPE

CANTON  
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 059-215904673-20241016-C2024\_35-CC



## **DECISION DU MAIRE n°35/2024**

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22**, permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

**Vu**, la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat avec Musique Expression Animation dont le siège social est situé 24 Place de la Liberté, MDA, 59100 ROUBAIX pour le spectacle de fin d'année proposé aux enfants de l'école maternelle.

**Article 2** : Ce spectacle, intitulé « un cadeau dans l'océan » aura lieu le vendredi 13 décembre 2024, à 15h15 dans les locaux de l'école maternelle.

**Article 3** : Le montant de cette prestation s'élève à 550,00 € TTC

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 5** : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à PONT SUR SAMBRE

Le 16 octobre 2024

Le Maire

M.DETRAIT

